

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. . .	18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.
Six mois, —	10 — — — 13 — »
Trois mois, —	5 25 — — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Gare de Saumur (Service d'hiver, 9 novembre).

DÉPARTS DE SAUMUR POUR NANTES.

3 heures 18 minutes du matin,	Poste.
9 — 04 — — —	Omnibus.
4 — 35 — — —	Express.
6 — 56 — — —	Omnibus.

Le train des samedis part d'Angers à 5 h. du soir et arrive à Saumur à 6 h. 21 m.

DÉPARTS DE SAUMUR POUR PARIS.

3 heures 07 minutes du matin,	Mixte (prix réduit).
7 — 52 — — —	Omnibus-Mixte.
9 — 50 — — —	Express.
5 — 47 — — —	soir, Omnibus.
9 — 57 — — —	Poste.

PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces	20 c. la ligne.
Dans les réclames	30 —
Dans les faits divers	50 —
Dans toute autre partie du journal.	75 —

ON S'ABONNE A SAUMUR,

Au BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et chez MM. GAULTIER, JAVAUD et MILON, libraires. Les abonnements et les annonces sont reçus, à Paris, à l'Office de Publicité Départementale et Étrangère, LAFFITE-BULLIER et C^e, place de la Bourse, 8.

Chronique Politique.

On lit dans le Pays :

La paix et la guerre, les diplomates et les régiments, se disputent, à cette heure encore, le terrain politique.

Nous espérons que l'ouverture de la Conférence serait un signal d'apaisement; que les nouvelles belliqueuses cesseraient de nous arriver à l'heure où seraient annoncées les délibérations pacifiques. Il n'en est point ainsi.

Les Danois se préparent à évacuer l'île d'Alsen, dans laquelle ils pourraient être bloqués, pour porter toutes leurs forces dans le Jutland, que menace définitivement l'invasion.

De leur côté, les Prussiens se sont mis en marche vers le nord de cette province danoise; quelques combats d'avant-garde ont eu lieu et les Danois, menacés par des forces trop supérieures, ont évacué Horsens où ils s'étaient de nouveau fortifiés au nombre de sept mille environ. Les Prussiens ont repris cette place, et vont continuer de marcher en avant.

Les Danois auront-ils le temps de concentrer sur la route de l'ennemi trente mille hommes, et cette armée suffira-t-elle à soutenir une lutte sérieuse, en pays découvert, contre les envahisseurs? Cette fois encore, il faut désirer vivement qu'un signal pacifique parti de Londres vienne arrêter les combats qui se préparent et l'envahissement commencé.

Une dépêche de Berlin annonce que 9 chaloupes canonnières et un aviso, le *Grillon*, ont attaqué une frégate cuirassée, le *Tordenskjold*. C'est en vue de Wittof, près de l'île de Rugen,

que cet affaire a eu lieu. Le *Tordenskjold* est un steamer à hélice; il n'est pas cuirassé. Les canonnières prussiennes sont revêtues de plaques de deux pouces et demi, protection suffisante contre les projectiles creux, mais impuissante contre les boulets pleins.

D'après le *Moniteur prussien*, les canonnières n'ont pu atteindre la frégate danoise, qui leur a échappé, grâce à sa marche supérieure. Le *Grillon* seule a pu la dépasser. Mais un incendie s'est déclaré à bord. (Le *Moniteur* ne dit pas s'il faut attribuer cet incendie à quelque bombe partie du *Tordenskjold*.) L'avis prussien s'est donc arrêté.

La Conférence de Londres a enfin commencé ses travaux. C'est un fait que nous sommes heureux de constater, car nous devons supposer que le premier acte des plénipotentiaires réunis à Londres sera de proclamer l'armistice et d'arrêter l'effusion du sang.

On nous assure que la Conférence s'est occupée sans délai, comme c'était à prévoir, de la question de l'armistice. Les diverses opinions ne seraient pas arrivées jusqu'ici à se mettre d'accord.

Londres, 26 avril. — Le *Daily Telegraph* dit que la question d'armistice a été proposée, mais que les représentants de l'Autriche et de la Prusse étant sans instruction à cet égard, la Conférence a été ajournée jusqu'à ce qu'on ait reçu la réponse de leurs gouvernements.

Un télégramme de provenance allemande assure que la conférence de Constantinople, récemment formée en vue de régler les difficultés

moldo-valaques, s'est ajournée jusqu'à la clôture de la conférence de Londres.

La *Gazette de Madrid*, du 22, contient la promulgation d'une loi qui abroge la réforme introduite dans la constitution espagnole par la loi du 17 juillet 1857.

D'après la constitution du 25 mai 1845, le sénat se composait presque entièrement de titulaires nommés par la couronne. Le gouvernement et les cortès de 1847 avaient établi certaines catégories de sénateurs qui devenaient titulaires de droit, soit en raison des dignités dont ils étaient revêtus, soit à titre héréditaire (grands d'Espagne par droit de naissance pouvant constituer des majorats).

Le marquis de Miraflores avait voulu établir un Sénat héréditaire sans majorats. C'est sur cette question que le ministère Miraflores est tombé.

Le cabinet actuel a présenté au Sénat un projet de loi composé d'un article unique, abolissant la loi de réforme du 17 juillet 1857 et rétablissant la constitution du 25 mai 1845 dans son intégralité.

Une disposition transitoire admet comme sénateurs les grands d'Espagne possédant un revenu de 20,000 réaux (52,000 fr.), qui n'ont pas encore atteint l'âge de trente ans, pourvu qu'ils ne soient pas sujets étrangers.

Nous trouvons dans la correspondance américaine du *Times* des nouvelles d'Amérique pleines d'intérêt.

Au départ du courrier les fédéraux allaient

frapper un coup décisif, trois armées menaçaient Richmond. L'une, sous les ordres de Grant, avait franchi le Rapidan; le général Smith s'avancait par la péninsule et Burnside par la Caroline du Nord.

On commençait à mettre en doute les succès des fédéraux dans la Louisiane occidentale. Un bâtiment de transport sur le Mississippi avaient été coulé par les guerilleros confédérés.

La chambre des représentants a été le théâtre d'une discussion très-vive. M. Long, député de l'Ohio, et M. Harris, député du Maryland, ont parlé en faveur de la paix et demandé la reconnaissance immédiate du Sud.

Les ministres ont demandé l'exclusion de ces deux représentants. Plusieurs membres démocrates ont déclaré qu'il pensaient comme M. Long et M. Harris. 81 voix contre 59 se sont prononcées pour l'exclusion, mais, d'après la constitution, il faut les deux tiers des voix pour exclure un député. La chambre n'a pu émettre qu'un vote de censure, qui a été rendu à la simple majorité.

On annonce qu'une révolution aurait éclaté dans la régence de Tunis; elle aurait pour but de renverser Sidi-Mohammed, le bey actuel, et de le remplacer par un chef fanatique connu pour être peu favorable aux idées de réforme et de progrès.

À la réception de ces nouvelles, l'ordre a été transmis à M. le contre-amiral d'Herbington, commandant en sous-ordre dans l'escadre d'évolutions, de partir de Toulon pour Tunis avec les vaisseaux à vapeur *l'Algésiras*, *le Redoutable* et *l'Alexandre*, afin de protéger

FEUILLETON.

LE PREMIER SUCCÈS.

(Suite.)

V. — OU S'ARRÊTE L'HISTOIRE.

— Vous le voyez, Momy, vous ne serez pas mon gendre, disait M. Ploubère à Lucien en prenant avec lui le chemin de la maison d'école. Parltre, beller, ehloir, voitâ ce qu'on veut maintenant; et le vieillard peut renoncer au bon hivernage qu'il était promis entre Marceline et vous. Ah! j'ai gardé de votre père un souvenir trop affectueux pour vous exposer jamais, mon ami, aux contradictions qui ont fait de mon ménage un vrai champ de bataille! On a dit que j'étais faible devant les récriminations et les pleurs de Vénéraude. Oui, oui, les camarades étaient curieux avec leur blâme, leurs conseils, et j'aurais voulu, ma foi, le voir à ma place. Un mari, devant eux, devait toujours avoir le dernier mot, sous peine d'une abdication fort peu glorieuse. Le dernier mot, juste ciel! « Sire », répondait l'autre à un roi de Sicile qui lui reprochait aussi de n'avoir pas le dernier mot dans sa maison; si l'on pendait

tous les maris qui ne peuvent arrêter la langue de leur femme, à peine vous resterait-il un sujet. »

Ainsi discourait le capitaine, et Lucien s'affermis-sait de plus en plus, en l'écoutant, dans la pensée que lui avait suggérée, sans le savoir, Guy de Folleville. La compagne qu'il fallait à un homme sérieux, c'était Amélie, et non Mlle Ploubère. Avec la dernière, les tiraillements intérieurs, les guerres intestines détruisant tous les avantages d'un surcroît d'aisance; avec l'autre, la médiocrité, sans doute, mais la médiocrité rendue facile par l'heureux accord des caractères, et par l'habitude commune de ne rien demander au bonheur en dehors des joies du foyer. Deux ou trois fois, en parcourant la distance qui séparait le manoir de la demeure de Mlle de Rosmadec, M. Momy se sentit bien près d'une confidence; un sentiment de délicatesse le retint: le vieux marin avait désiré le nommer son fils, comment lui communiquer si tôt de nouveaux projets de mariage?

Le jeune homme était donc embarrassé, et sa contrainte augmentait encore par le désir qu'il avait, comme Marceline, mais dans une intention toute différente d'empêcher la présentation du frère et de la sœur aux trois familles étrangères qui s'étaient

fait annoncer pour le lendemain. A quoi bon livrer en spectacle à des désœuvrés malveillants, comme l'étaient Raoul, Guy et Théobald, la noble fille qui l'avait sauvé d'une mort certaine? Cette observation, Lucien voulait l'adresser à M. Ploubère, et toujours une hésitation nouvelle l'arrêtait. Enfin, le capitaine le mit sur la voie en rappelant lui-même la conversation qu'ils avaient entendue dans les jardins du vieux château.

— Ne croyez-vous pas alors, balbutia M. de Momy, qu'il serait mieux de laisser mademoiselle de Rosmadec aux soins de son école que de la mettre en présence de personnes qui, sans la connaître, ont commencé déjà par la calomnier?

M. Ploubère arrêta brusquement sa marche pesante, et les bras croisés, seconant la tête, regardant bien dans les yeux son jeune ami :

— J'ai posé la question aussi, dit-il, et si j'ai décidé d'aller toujours de l'avant, c'est que trois raisons m'y engagent. La première est la promesse que j'ai faite préalablement, là-bas, à nos invités, de leur faire entendre Maurice; la seconde, l'intérêt de ce même Maurice, qui, dans des circonstances que nous ne saurions prévoir, peut avoir besoin d'être appuyé; la troisième, enfin, la persuasion dans la-

quelle je suis qu'il suffit de voir Amélie pour que toutes les préventions défavorables se dissipent. Etes-vous satisfait, mon cher enfant, de ces trois raisons? Si vous ne l'êtes pas, dites-le, et nous en aurons une quatrième à votre service.

M. de Momy avoua qu'il n'était pas entièrement satisfait, et sans vouloir écouter la quatrième raison, il s'en revint seul au manoir, laissant le capitaine à deux pas de la maison d'école. Une heure après, M. Ploubère reparut tout essoufflé.

— La bataille est gagnée, dit-il, mais ce n'est pas sans peine! Si l'intérêt de Maurice n'avait pas été en cause, j'étais dématé et coulé bas.

— Croyez-vous réellement, demanda Marceline d'un ton qui ne pouvait laisser aucun doute sur la contrariété qu'elle éprouvait en apprenant le succès de la démarche de son père; croyez-vous avoir agi, ce matin, dans l'intérêt de Maurice?

— Est-ce une question à m'adresser? répliqua vivement le capitaine.

— Peut-être, mon excellent père; et si vous consentez à m'écouter, nous serons bientôt tous les deux du même avis. Que désirez-vous d'abord pour l'aveugle? les applaudissements, les louanges délicates prodiguées là-bas à votre fille? C'est fort bien; je

nos nationaux. Cette division doit faire route, d'un moment à l'autre, pour la côte de Barbarie.

D'après les dernières informations, le mouvement actuel ne serait pas circonscrit à la capitale de l'Etat, il aurait encore des ramifications dans plusieurs des principales villes de la régence.

A la dernière heure, le bruit que le bey de Tunis aurait été mis à mort par les rebelles prend de la consistance.

Toulon, 26 avril. — La division navale du contre-amiral d'Herbington part ce matin pour Tunis. On assure que d'autres navires de guerre suivront bientôt.

Tandis que la guerre finit au Mexique, une petite insurrection est venue troubler la placidité de notre colonie d'Afrique; un colonel a été tué en marchant à la tête de sa troupe. Ce colonel, M. Beauprêtre, avait eu une singulière fortune. Engagé volontaire, sans savoir ni lire ni écrire, il était arrivé aux premiers grades rapidement, grâce à son brillant courage et aussi à une instruction très-variée qu'il avait acquise au corps. C'était un des plus savants officiers de l'armée sur l'arabe écrit et parlé; les Arabes le redoutaient parce qu'il ne reculait devant aucun moyen pour les soumettre; il est probable que le coup qui l'a frappé lui était destiné.

On écrit de Toulon, le 22 avril, au *Messenger du Midi*:

« Le 3^e bataillon et le dépôt du 13^e de ligne se sont embarqués ce matin sur la frégate à vapeur *Eldorado*, qui appareillera dans la journée pour Ajaccio.

» Si cette frégate a pu continuer sa mission d'après ses premières instructions, il paraît qu'il n'en sera pas de même de la frégate à vapeur *Cavique*, partie pour Alger avec les turcos et les spahis.

» Loin de ramener les turcos d'Oran, ce navire a, dit-on, reçu l'ordre de ne rien prendre et de venir chercher en toute hâte le reste du 87^e.

» *Six heures du soir.* — L'ordre vient d'arriver d'armer de suite les frégates à vapeur *Descartes* et *Gomer*, pour porter des troupes en Algérie.

» Ces bâtiments devront être prêts à partir dans vingt-quatre heures. »

Pour les articles non signés : P. GODET.

Nouvelles Diverses.

La discussion sur le projet de loi relatif aux coalitions a dû commencer mercredi au Corps-Législatif.

Les orateurs inscrits pour combattre le projet sont : MM. Jérôme David, Kolb-Bernard, Garnier-Pagès et Seydoux.

me flatte qu'il les obtiendra; mais ensuite?

— Ensuite?... allons, pas de fausses manœuvres; j'aime qu'on marche droit et le vent en poupe.

— Eh bien, ensuite la vie retirée, qui suffit aujourd'hui encore à son ignorance, deviendra pour lui plus hâtable que les épaisses murailles d'une prison. Jusqu'à présent, il ne chante que pour chanter, ce qui n'est guère méritoire à Saint-Enogat; demain il chantera pour autre chose; et n'espérez pas qu'après avoir goûté les éloges d'une société brillante qui sait leur donner du prix, il se contente aussi facilement à l'avenir de ses admirateurs en sabots. Le monde (vous ne comprenez pas cela, mon père, et pourtant c'est vrai), le monde, avec son bruit charmant, ses formes gracieuses, ses paroles aimables, n'est pas moins nécessaire au mérite amené par hasard à se reconnaître, que la lumière du soleil ou l'air que nous respirons. Confiné ici dans une humiliante immobilité, réduit en quelque sorte à la vie du mollusque collé à sa roche, que deviendra le pauvre Maurice, une fois bien instruit de toute la beauté de son talent, une fois persuadé que ce talent lui vaudrait ailleurs, dans les cercles les mieux choisis, les succès les plus flatteurs et les plus enviables? Il sera malheureux, tellement malheureux

Se sont fait inscrire pour le défendre : MM. Morin (de la Drôme) et Darimon.

Le rapport de M. Emile Ollivier, sur lequel doit s'établir la discussion, est très-étendu et ne laisse dans l'ombre aucune des questions que peut soulever un projet qui a déjà donné lieu à des débats approfondis en 1848 et 1849 devant la Constituante et la Législative, et en 1863-64 devant le Corps-Législatif.

— Les meetings d'ouvriers de la cité de Londres ont été dispersés samedi par la police. Les membres du comité d'organisation se sont réunis après leur dispersion et ont adopté une résolution dont voici la conclusion : « Le comité proteste énergiquement contre la dispersion par la police de l'assemblée garibaldienne. Il considère cette intervention de la force armée comme incompatible avec la liberté individuelle et le droit de réunion. »

On nous mande de Londres que les réfugiés révolutionnaires se disposent à rédiger un manifeste violent dans lequel ils dénonceraient l'aristocratie anglaise comme coupable de *confiscation* sur la personne de Garibaldi.

— L'ambassade japonaise, dont on parlait depuis quelque temps, vient d'arriver à Paris, et est descendue au Grand-Hôtel. Cette ambassade se compose de trente-trois personnes, savoir : trois ambassadeurs, deux conseillers d'ambassade, deux premiers secrétaires, deux seconds secrétaires, deux attachés experts, quatre interprètes, deux huissiers de bureaux, deux surveillants ou intendants des cérémonies, et quatorze domestiques.

Après avoir visité la France, l'ambassade se rendra en Angleterre, en Hollande et en Suisse. Ils sont porteurs de cadeaux pour une somme de quinze millions environ. Ceux destinés à l'Empereur des Français sont estimés à deux millions, et consistent principalement, dit le *Progrès* de Lyon, en cottes de mailles supérieurement travaillées.

— Des troubles ont eu lieu, dans la journée du 24, à l'université de Turin.

Une pétition par laquelle ils demandaient la modification du règlement relatif au doctorat n'ayant pas été accueillie par le ministre, les étudiants se réunirent au nombre de trois ou quatre cents, se répandirent dans les rues et se livrèrent à des démonstrations tumultueuses.

Après quelques heures, cette émeute d'écoliers s'apaisa d'elle-même, sans que la police eût besoin d'intervenir.

— Nous avons eu raison de penser que le *Nouvelliste de Marseille* ne donnait pas aux amis de Nadar une fausse espérance. On lit dans son journal *l'Aéronaute* qu'il va recommencer, dans le courant du mois prochain, ses ascensions brusquement interrompues à la fin de la saison dernière par l'accident de Hanovre. La première ascension du *Géant* aura lieu sur le littoral de la Méditerranée. Le *Géant* tentera l'essai de la traversée. Nadar a pris, dit-

il, l'engagement de gagner le premier capital de la Société de navigation aérienne, au moyen d'appareils plus lourds que l'air, et il tiendra son engagement.

— Un cantonnier du chemin de fer d'Orléans, ligne de Bretagne, devint ces jours derniers père d'un gros garçon. L'enfant est porté aussitôt à la commune la plus proche. On se présente à l'état-civil.

Le fonctionnaire relevant ses lunettes : — Où est-il né cet enfant?

Le cantonnier : — Chez moi, donc!

— Où ça, chez vous?

— Sur la ligne du chemin de fer, à vingt minutes d'ici.

— Je vous demande quel village?

— N'y a pas de village, n'y a que trois maisons, dont deux cabarets.

— Ça ne fait rien, l'endroit doit avoir un nom, sapristi!

Heureusement que l'état-civil a une petite carte du département. On prend la carte; — on y suit d'un œil attentif le tracé du chemin de fer; — le doigt du fonctionnaire s'arrête à un embranchement.

— Voyons, n'est-ce pas là qu'elles sont, vos trois cabanes?

— Oui... quelque part là...

— J'en étais sûr. Vous voyez bien que l'endroit porte un nom!

Le fonctionnaire bas-breton prend une plume et écrit sur le registre de l'état-civil, à côté du nom de l'enfant : *Né à... Bifurcation!* »

— On annonce que les photographies mises en commerce et vendues au public devront être désormais soumises à l'estampille et marquées d'un timbre sec portant les lettres M. I. surmontées d'une couronne. Ce timbre ne sera apposé qu'au ministère de l'intérieur, où les photographies devront être adressées.

Chronique Locale.

Sur le compte rendu à l'Empereur, par le ministre de l'intérieur, des actes de dévouement qui lui ont été signalés pendant le mois de décembre 1863, et aux termes d'un rapport approuvé le 17 février dernier, des médailles ont été décernées aux personnes ci-après dénommées :

A Claude Vergetas et Pierre K'nanez, gendarmes, qui, à Vezins (Maine-et-Loire), le 5 août 1863, ont pénétré dans une maison incendiée pour en retirer deux enfants, une médaille de deuxième classe;

A Victor Pinet, qui, le 15 octobre 1863, à Saumur, a sauvé un enfant entraîné par les eaux de la Loire, une médaille d'argent de deuxième classe.

On lit dans le *Courrier d'Indre-et-Loire* :

La nuit de lundi à mardi, à deux heures du

matin, les tambours battant la générale ont averti la population de Tours qu'un incendie venait d'éclater.

La briqueterie de M. Papot, située dans l'avenue Pont-Cher, tout près du Cher et de l'octroi Saint-Eloi, était la proie des flammes.

L'infanterie et la cavalerie, en garnison à Tours, ont porté immédiatement les premiers secours.

Les pompiers n'ont pas tardé à arriver sur le lieu du sinistre.

On remarquait parmi les sauveteurs tous les officiers de carabiniers et du 39^e et M. Magaud Viot, adjoint au maire de Tours.

Tout a été brûlé. Un cheval a perdu la vie, un cochon a été littéralement grillé. Heureusement on n'a eu aucun malheur humain à déplorer.

Samedi dernier, le feu s'est déclaré dans les écuries de M. Adrien Amirault, maître de postes à Loudun.

Tout un quartier de bâtiments, dans lesquels se trouvaient les écuries, les bâtiments à fourrages, les équipages, a été la proie des flammes.

Sept chevaux ont été trouvés entièrement carbonisés.

La population était terrifiée. Pas un cours d'eau n'arrose Loudun. Seule, l'eau d'une mare voisine de l'incendie a pu apporter son faible secours; mais c'a été en vain; le feu a tout dévoré.

EPIHÉMÉRIDES SAUMUROISES.

ACTE DE CONSÉCRATION DE LA VILLE DE SAUMUR A LA SAINTE-VIERGE, DANS L'ÉGLISE DES ARDILLIERS. — 1615.

EXTRAIT d'une assemblée de ville tenue au Palais Royal de Saumur, pardevant Monsieur le Senechal et Maire audit lieu, le dernier jour du mois de mai mil six cent quinze.

Sur ce qui a été remontré par le Procureur du Roy, que de temps immémorial les habitants de ceste ville de Saumur, ont esté portez de dévotion particulière envers la Vierge Marie, l'église première et principale d'icelle ayant esté dédiée en son honneur, où elle a fait reluire ses grâces, et fait infinis miracles, lesquels elle a continuez en la chapelle de la Fontayne des Ardilliers, de sorte qu'il se peut dire, quelle a pris ceste ville sous sa protection et sauvegarde singulière, en quel elle s'est voulu monstrer estre leur patronne et aduocate, ce que recognoissant nos predecesseurs avoient de coutume par veü solennellement fait en leur maison de ville comme il en appert par le compte de Pierre Tranchant, Recpueur de leurs deniers communs rendu l'an mil quatre cens quarante-sept et autres, de faire brusler vng cierge jour et nuict durant l'image de Nostre-Dame en l'église de

que je ne puis y penser sans émotion. Sa sœur lui restera, direz-vous, et il aime sa sœur. Ah! quand il aurait ici avec sa sœur, son père, sa mère, toute une famille tendrement chérie, il ne serait pas moins à plaindre; il ne désirerait pas moins s'arracher de leurs bras pour aller chercher au loin ce qu'on ne peut trouver dans un village!

M. Ploubère écoutait sa fille avec la plus grande attention. L'animation de Marceline, l'accent passionné de sa voix l'affligeaient sans lui causer beaucoup d'étonnement.

— Mon enfant, dit-il, après un moment de silence, tu viens de raconter ta propre histoire; tu veux me quitter.

Marceline détourna la tête et se dirigea vers un autre point de la chambre pour dissimuler son agitation.

— Tu veux me quitter? répéta le vieux marin.

— Pas pour longtemps, non, croyez-le bien, répondit enfin Marceline en se décidant à parler plus ouvertement; seulement, notre bonne cousine madame de Forsac voudrait m'emmener à Paris pour quelques semaines, et si je ne craignais de vous déplaire...

M. de Mony était présent à l'entretien; il fit quel-

ques pas pour se retirer, M. Ploubère l'arrêta, lui prit la main, et, avec autant de liberté que si Marceline n'avait pas été là pour entendre :

— Mon ami, me voici dans la position exacte de la poule qui a couvé un œuf de canard : les ailes ont poussé, les forces viennent, et l'on veut se jeter à corps perdu, j'en ai peur, dans un élément qui n'est pas le mien. Que faire? user de mon autorité dans toute sa rigueur? dire à cette enfant que sa place est toujours à mes côtés? Mais à quoi bon, du moment qu'en agissant ainsi j'ai la triste conviction de ne plus voir devant moi que des yeux gonflés, un front soucieux, un air maussade? Qu'elle parte donc pour un mois sous la protection de sa tante, et qu'elle nous revienne ensuite un peu désabusée si c'est possible! En la retenant ici contre son gré, mes raisonnements les meilleurs n'auraient aucun empire sur son esprit. Arrivée à ce point de fascination, il n'y a plus rien à espérer que dans l'expérience personnelle.

Blessée de voir ainsi confier ses petites faiblesses à un étranger, mais très-sati-faite, en même temps, d'une décision qui lui permettait de marquer sa place dans la constellation Forsac, Pimprenelle et Follenville, l'héritière de Vénérande de Roquincaille ne

savait trop si elle devait se plaindre de l'indiscretion notoire de son père ou remercier tout simplement celui-ci de la satisfaction qu'il donnait à ses desirs. Son embarras était trop visible et trop naturel pour ne pas être remarqué par M. de Mony. Presque aussitôt gêné de sa contenance que la jeune fille elle-même, Lucien tenta de nouveau d'effectuer sa retraite en silence; mais le capitaine ne l'entendait pas de cette façon; il voulait un avis sincère sur le meilleur parti à prendre pour ce pauvre cerveau halluciné, comme il le nomma tout haut et sans façon, et cet avis, il le poursuivit clopin clopant dans l'escur où son hôte essayait vainement de lui échapper encore.

Restée seule, Marceline ne songea plus qu'à mettre les moments à profit pour s'assurer, jusqu'à l'heure prochaine de leur départ de Bretagne, l'admiration exclusive des trois familles qu'elle se disposait à suivre. Ce résultat, la jeune casuiste pouvoit d'autant mieux le rechercher qu'en examinant bien la question, les intérêts de sa vanité ne s'arrêtaient pas à une bonne action à faire. Quant à plus sage et de plus charitable à la fois que de préserver le frère et la sœur des sentiments d'ambition et de jalousie éveillés maintenant dans son âme par

Saint-Pierre de ceste ville. C'est pourquoy ressentans en nos jours de cette Sainte Vierge tant de biens faicts il ne restoit auxdits habitants sinon que luy en rendre grâces et se soubzmettre par veü solennel, eux et leur ville en sa sauvegarde et protection à l'exemple de leurs pieux ancestres, et imitations de tant d'autres villes qui ont esleü cette Vierge, pour Dame et maistresse de la supplier très-instamment de les vouloir prendre, tant en général qu'en particulier en sa tutelle et de-fense, les tenir en bonne amitié et concorde soubz l'obeissance de Louis treziesme roy de France très-chrétien, ce qu'il requeroit estre fait par veü public et solennel :

Sur quoy la matière mise en délibération du consentement de tous a esté jugée juste, pieuse et equitable et ont esté priez Messieurs les Seneschal, Procureur du Roy, Escheuins et Procureur Sindicq icelle exécuter de poinct en poinct et en faire expédier acte signé d'eux, et du greffier de ville, pour perpetuelle memoire.

CHARTIER, greffier de ville.

Au feuillet est écrit :

Pour Nostre-Dame de la fontaine des Ardilliers.

Pour le Patronage de la Vierge.

VEU DE MM. LES HABITANS DE SAUMUR.

Comme la dilection est réciproque de Dieu aux hommes qui l'ayment, aussy la Vierge chérit ceulx que son fils ayme ; et ceux qui la reconnoissent pour mère de Dieu elle les repute comme ses enfans et les tient en sa protection et sauvegarde, sy bien qu'en leur necessitez ils l'esprennent vraiment mère ayant soing de ses enfans qui ont recours à elle. Ce que les officiers du Roy, nobles, bourgeois et habitans de Saumur ayant expérimenté plus particulièrement que aucuns autres par les fréquans miracles, signes admirables et grandes merveilles qu'il a plu à la diuine bonté faire parroistre en leur ville de temps immémorial par ses intercessions en deux églises dédiées en l'honneur de son nom, lesquels elle continue et multiplie journellement en celle de la Fontayne des Ardilliers, de sorte qu'il semble qu'elle ayt voulu prendre vn soing sy particulier d'eux que s'il y eut jamais ville qu'ayt porté le nom de Vierge, celle-cy a meilleur titre le deburoit auoir pour tant de biens faicts particuliers ; c'est pourquoy epris par vne nouvelle ferveur conceüe en leurs ames de tant de merveilles, ils se soubzmettent au jourd'huy eux et leur ville en sa sauvegarde et protection, la reconnoissent et déclarent pour leur Dame et patronne, à l'exemple de tant d'autres villes, mesmes des royaumes entiers qui se sont mis soubz sa tutelle ; sachant bien que comme il est impossible à la diligence et industrie humaine de faire sa maison et s'aduancer sy Dieu ny apporte sa

benediction, et mesme, pour quelque vigilance et soing que l'on apporte à maintenir vne ville en paix et la garder de trouble et de surprise, sy Dieu ne la conserue de sa speciale protection, l'on y traueille en vain ; car quelle deffense plus assurée pourroient ils choisir après Dieu que celle de la Vierge glorieuse sa mère ; elle quy est la cité de Sion, dont les seules portes sont plus agréables au Dieu d'Israel que les tabernacles de Jacob ! Qui est la tour de Daud, où comme dedans vng arsenal se trouuent toutes sortes d'armes offensiuës et deffensiuës ! Qui est vng mur d'airain sur lequel sont basties des citadelles et bastions ; voire vne forteresse imprenable, qui à ses tours bien flanquées et ses aduenues fortifiées ! Elle quy est espouuantable comme vne armée rangée en bataille, et forte comme vne tour bien assise quy regarde l'ennemy ! Quy est le lic de justice du vray Salomon, où il a paisiblement reposé entourné de soixante forts ; elle est encore cette Judicq l'honneur de Bethulie et la liesse du peuple, par qui la teste du général de l'armée ennemie a esté tranchée ! C'est la cité de refuge, le parterre muré, le jardin fermé, la fontayne sellée, et la porte orientale close ; aussy est-ce à vous, Vierge forte, qu'ils ont recours, soiez leur aduocate enuer vostre Fils, puisqu'il vous plaist l'estre de tous les mortels qui vous veulent choisir pour telle, et gangner le ciel soubz vostre protection ; qui auez esté leur deffense assurée ; leur monstrant vostre secours aussy prompt comme sy manifestement vous leur eussiez tendu la main du ciel pour les sauuer du naufrage, et les retirer d'un grand deluge, et de tant d'eaux qui les menassoient d'une ruyne totale ; et ainsy se voiant par tant de manières obligez à vous ; ne voulant permettre que le cours de tant de biens-faicts tarist et dessechast par leur ingratitude ; par milles actions de grâces ilz vous renuoyent ces biens que vous leur avez si libéralement donnez ; afin que comme les riuieres et fontaynes par leur reflux en la mer recoinent le flus et le cours des eaux, ilz en obtiennent de vous la continuation, et sy leurs predecesseurs ont sy deuotieusement fait construire ce temple où vous espanchez tant de grâces, faictes les en participans, et que le souvenir de ces merueilles demeure à jamais empreint en leurs cueurs comme vng viif et pregnant mémorial pour les exciter à rendre honneur, louanges et grâces immortelles au filz et à la mère ; se rejouissant qu'à leur ville Dieu ayt donné si libéralement vne telle forteresse. La remplissant de tant de dons et benedictions qu'il semble qu'il ayt pris plaisir de la sanctifier, changeant la substance de la pierre en abondance d'eaux pour abreuuer son peuple, et vn rocher en fontayne d'eau viue, et du cours doucement impétueux du grand fleue inépuisable de sa grâce sans cesse arrousans cette cité, dont l'eau est plus claire que le cristal. Ce quy faict qu'ils benissent incessamment en

ceste église de la Fontayne de Notre-Dame des Ardilliers le Seigneur des fontaynes d'Israel ; plaise à sa bonté diuine les arrouser de l'eau viuifiante de sa grâce, et continuer à les fauoriser et combler de ses saintes benedictions, et les enuironner des murs inexpugnables de sa sainte protection, afin que l'édifice de son église y soit établi, y mettant de bons ouvriers quy l'édifient de sa sainte doctrine, de sacremens et de bons exemples, bâtissant icy les murs de sa céleste hierusalem des pierres viues propres au bastiment éternel préparé à ses elleus. Tenez les doncq, ô mère de Dieu, eux et leur ville en vostre patronnage et sauvegarde ; liez les d'une amitié sainte et d'une concorde perpétuelle, soubz l'obeissance de nostre Roy très-chrestien Louis treziesme ; qu'il plaise à Dieu de conseruer longtemps pour le bien de son Eglise et du royaume, luy donnant longue et heureuse vie, et receuez la reconnoissance pieuse qu'ils en font en vostre chappelle des Ardilliers par veü solennellement fait en leur Maison-de-Ville, le dernier jour d'auril mil six cent quinze par nous Jean Bonneau, escuier, sieur de la Maison-Neufue, conseiller du Roy, seneschal et lieutenant-général en la ville, ressort et seneschauée de Saumur ; Guillaume Bourneau, escuier, sieur de Beauregard, conseiller du Roy et procureur pour Sa Maiesté en ladite ville, ressort et seneschauée ; Philippe Marays, sieur du Bouchet, recepueur des consignations et greffier ordinaire en la, etc., etc., etc. ; Nicollas Virdeaux, cy-deuant recepueur des traictes, escheuins de ladite ville ; et Charles Jaunay, aduocat et procureur sindicq desdits habitans ; en tesmoignage de quoy ils ont fait expédier et produict cet acte signé d'eux, pour perpetuelle memoire, par maistre Chartier, greffier ordinaire de ladite ville, le premier jour de may mil six cent quinze.

BONNEAU, BOURNEAU, MARAYS, VIRDOULX, JAUNAY, proc. sind., CHARTIER.

Pour chronique locale et nouvelles diverses : P. GODET.

Dernières Nouvelles.

La conférence de Londres a choisi pour président le comte Russell, et pour secrétaire M. William Stuart. Les délibérations sont secrètes.

Rien n'a pu encore être décidé, quant à l'armistice.

Les représentans de l'Autriche et de la Prusse ont demandé à en référer à leurs gouvernemens sur les conditions proposées pour cette suspension d'armes.

Or, parmi ces conditions, le Danemark pose le maintien du blocus des ports prussiens, exigence assez equitable, puisque les Austro-Prussiens occupent les duchés envahis.

Rien n'est venu confirmer jusqu'ici le bruit

qui avait couru dans la soirée d'avant-hier que le bey de Tunis aurait péri dans l'insurrection.

Mais on a malheureusement lieu de craindre que le mouvement ait triomphé, et on est encore sans nouvelle de la personne du bey.

Une dépêche de Londres nous apprend que l'amiral anglais a pour instruction de se concerter avec l'amiral français.

Pour les dernières nouvelles : P. GODET.

Le *Grand Journal*, qui vient d'être créé à Paris, n'a pas encore eu de précédents en France ; il n'a pas et probablement n'aura jamais de concurrents. Son format gigantesque et l'absence des annonces, qui absorbent parfois les deux dernières pages des journaux quotidiens, lui permettent de reproduire, en les choisissant, et d'analyser les faits intéressants de la semaine entière en gros texte très-lisible et sur très-beau papier blanc, amélioration qu'exigeait impérieusement l'intérêt des lecteurs. Le *Grand Journal* est aussi le seul qui puisse donner vingt-quatre colonnes de feuilleton, soit 1,300 lignes à 60 lettres l'une, c'est-à-dire la matière d'un volume. Ce feuilleton est consacré, tantôt à la reproduction d'ouvrages tombés dans le domaine public et que souvent la génération nouvelle ne connaît pas (le *Lion amoureux* de Frédéric Soulié, par exemple, dont la publication a commencé dans le numéro 3), tantôt à des traductions de romans étrangers, tantôt à des œuvres inédites. Ainsi, nous pouvons annoncer dès à présent comme devant paraître prochainement un roman qu'Alexandre Dumas a composé exprès pour le *Grand Journal* : les *Bourgeois de Paris*.

On ne peut, en ouvrant cette feuille gigantesque, en voyant tout ce qu'elle contient, comprendre que ses directeurs puissent laisser au prix minime de 14 fr. par an une publication qui remplace fort bien tous les journaux.

Une idée originale avait présidé à la fondation du *Grand Journal*. M. de Villemessant voulait l'imprimer sur magnifique toile et le donner pour rien ; c'est-à-dire que les souscripteurs paieraient au prix de fabrique, sans compter le journal hebdomadaire, contenant 5,000 lignes, une étoffe imprimée avec une encre spéciale qui disparaissait à la première lessive, de façon à pouvoir garder 104 magnifiques serviettes (plus de neuf douzaines). Craignant que son idée ne fût pas comprise ni acceptée, le fondateur du *Grand Journal* a dû y renoncer, mais pour prouver que la chose était possible, il a fait tirer sur toile quelques milliers d'exemplaires qu'on se passe de main en main à Paris, et qui sont, depuis longtemps déjà, la préoccupation de cette ville, où l'on se lasse si vite de tout. Seulement, comme nous ne pourrions suffire à toutes les demandes, ces numéros sont réservés aux seuls abonnés du *Grand Journal* moyennant 2 fr. pour Paris, et 2 fr. 50 c. pour les départemens. Aussi peut-on affirmer que le format du *Grand Journal* ne sera dépassé que par son succès.

BULLETIN FINANCIER.

Pendant les huit derniers jours, la Bourse n'a peut-être pas eu un quart-d'heure de calme. Elle s'est livrée tout à tour aux emportemens de la hausse et aux entrainemens de la baisse, sans apporter un peu de modération dans ses mouvemens.

L'emprunt mexicain a été le premier motif invoqué à l'appui du mouvement ascensionnel. Le Crédit mobilier a été recherché avec une ardeur extrême par les capitalistes. Il a atteint le cours de 1352 fr., pour retomber à 1180. La rente a eu les mêmes vicissitudes, mais pas avec ce degré de violence. Elle est retombée de 68-05 à 66-85.

Les chemins de fer sont restés généralement en dehors de la hausse. Ils conservent un calme qui n'est pas exempt de faiblesse. Les valeurs de crédit en revanche sont très-fermes. On s'occupe beaucoup de la *Société générale*, dont on attend l'homologation au premier jour, et qui entrera immédiatement en fonctions.

LA SOCIÉTÉ D'EXPLOITATION DES CISEMENTS TOURNEUX ET MÉTALLIFÈRES DE FRANCE fait une nouvelle

n'y plus dormir ? Ambitieuse et jalouse ! Marceline ne se disait point qu'elle l'était, seulement le trouble de ces deux passions l'oppressait, et c'était de ce trouble, de cette inquiétude pesante qu'il lui paraissait bon et généreux de garder pour elle tout le fardeau. Ainsi rassurée devant sa conscience, amie trop commode pour quelques-uns, et toujours facile à se payer de mauvaises raisons, Mlle Ploubère se mit en devoir d'exécuter ce qu'il y a peut-être au monde de plus odieux, une offense préméditée, une offense, cachée sous des paroles affectueuses à l'adresse d'un noble cœur déjà aux prises avec les plus rudes difficultés de la vie. Cette offense, une sorte de pudeur ne permit pas à Marceline de l'accomplir autrement que par écrit. Il eût été cruel d'étudier dans le discours les impressions pénibles de cette excellente Amélie. Le défaut de la cuirasse était bien connu, la pauvre institutrice l'avait montré encore depuis peu aux ruines de Trélané à propos de la paysanne devenue marquise ; il fallait donc s'attendre à une émotion très-vive de sa part, peut-être à des larmes, et mieux valait en ce cas pour tout le monde une émotion sans témoins, des larmes secrètes.

Si les femmes ont pour le bien des raffinements de

délicatesse que les hommes n'atteindront jamais, il nous paraît aussi certain que ces derniers demeureront également loin derrière elles, toutes les fois qu'il s'agira d'enjoliver un mot perfide, de cacher un dard empoisonné au milieu des fleurs. La lettre de Marceline fut un modèle en ce genre. Impossible de blesser avec plus d'adresse. Il y a des finesses de l'esprit si habilement déguisées, en toilette si unie, si simple, qu'elles ont toutes les apparences de la naïveté.

La fille du capitaine relut plusieurs fois son chef-d'œuvre avant de l'envoyer à Mlle de Rosmadec ; son cœur n'était pas méchant, et la pensée d'adoucir encore le mot utile, le mot principal lui donnait l'envie de recommencer. Il fallait bien cependant un trait un peu acéré, sans quoi l'effet serait nul, et alors pourquoi écrire ? Cette raison devait l'emporter sur les autres considérations. Vers le soir, un domestique de confiance sortit du manoir en grand mystère : il avait reçu de sa jeune maîtresse une lettre destinée à l'institutrice, et dont il fallait se garder de parler à M. Ploubère.

Amélie ouvrit la missive dans la salle d'étude, où seule avec son frère elle causait paisiblement de l'invitation pressante de leur vieil ami. Cette invitation,

Marceline venait l'appuyer sans doute, et que c'était bon à elle, au milieu des préparatifs de cette petite fête, de trouver encore une heure pour écrire au moins trois pages à sa modeste voisine ! Oui, les trois pages y étaient : mais quel douloureux étonnement à la lecture !

Il y a dans notre existence des chagrins de nature bien différente, les uns élèvent l'âme, d'autres rétrécissent le cœur. Parmi ces derniers, nous n'en connaissons pas de plus amers que le désenchantement et la calomnie : le désenchantement qui nous montre de petites passions là où nous rêvions de grandes vertus ; la calomnie attachant le soupçon et le ridicule à nos actions les plus pures, les plus dignes des benedictions du ciel. Mlle de Rosmadec, sous le double coup qui la frappait dans son amitié pour Marceline et dans sa dignité de femme, demeura quelques instans comme atterée sans pouvoir répondre aux questions de Maurice effrayé par son silence et ses longs soupirs. Enfin, hors d'elle-même et laissant éclater des sanglots, elle vint à son frère, l'embrassa, et, d'une voix entrecoupée par les larmes, lui raconta l'affront qu'ils venaient de recevoir.

(La fin au prochain numéro.)

application d'un système qui donne aux capitaux des garanties de premier ordre. Elle divise son capital en 8,000 obligations de 400 fr., rapportant 25 fr. par an, remboursables à 500 fr. en 50 ans, et participant à 20 0/0 dans les bénéfices sociaux. Le remboursement sera garanti et opéré par la Compagnie anonyme d'assurances la *Paternelle*. Ces diverses combinaisons font de ces obligations un placement à 7 1/8 0/0, et jouissant d'une sécurité absolue. La

souscription est ouverte, jusqu'au 8 mai, chez MM. L. Montier et Cie, 47, rue Richer.

Il y a longtemps qu'une affaire de chemin de fer ne s'est présentée aux capitalistes dans des conditions aussi favorables que le *chemin de fer de Lille aux houillères du Pas-de-Calais*. Le capital de 4 millions, divisé en actions de 500 fr., sera souscrit rapidement. Au milieu des agitations incessantes du marché et des brusques oscillations des valeurs, si

dangereuses pour les détenteurs de titres mobiliers, les capitalistes des départements, auxquels il est difficile de suivre de près les oscillations du marché, ont besoin de recourir aux conseils et à l'intervention de quelque intermédiaire louable et expérimenté. La maison E. Dautreaux s'est donnée cette mission toute spéciale; ses grands capitaux, les opérations qu'elle a créées, et le rang qu'elle a pris sur notre place, la mettent en mesure de guider les ca-

pitalistes dans le choix de leurs placements et de leur prêter un concours actif et sûr.

Nous recommandons à nos lecteurs la Banque de capitalisation, 41, rue du Conservatoire, qui admet des capitaux en participation depuis les sommes les plus minimes, et qui laisse toujours à ses clients la disposition de leurs fonds. — J. Paradis.

P. GODET, propriétaire-gérant.

ANNONCES LEGALES.

La publication légale des actes de société est obligatoire pour l'année 1863, savoir :

Pour l'arrondissement de Saumur, dans l'*Echo Saumurois* ou le *Courrier de Saumur*.

Etude de M^e CHEDEAU, avoué à Saumur.

D'un jugement rendu par le Tribunal civil de première instance séant à Saumur, le quatorze avril courant, enregistré;

Il appert :

Que la dame Marie Maillet, femme du sieur Frédéric Toino, cultivateur, demeurant à Messemé, commune du Vandelnay-Rillé,

A été déclarée séparée de corps et de biens d'avec son mari.

Dressé par l'avoué soussigné, à Saumur, le vingt-six avril mil huit cent soixante-quatre.

(197) CHEDEAU.

Etudes de M^e LABICHE, avoué, et de M^e LEROUX, notaire à Saumur.

BIENS

Dépendant de la succession OUVARD.

ADJUDICATION

LE 8 MAI 1864,

En l'étude de M^e LEROUX, notaire,

1° D'une maison, située à Saumur, rue de la Petite-Douve, occupée par M^{me} veuve Ouvard.

Loyer, 500 francs.

Mise à prix . . . 5,500 fr.

2° D'une maison, située à Saumur, au Puits Tribouillet, occupée par M. Gareau-Moulard.

Loyer, 540 francs.

Mise à prix . . . 6,500 fr.

3° D'une maison, située à Saumur, levée d'enceinte, occupée par M^{me} la comtesse de Loménie.

Loyer, 700 francs.

Mise à prix . . . 10,000 fr.

4° D'une maison, située à Saumur, levée d'enceinte, occupée par M. Boutet fils.

Loyer, 700 francs.

Mise à prix . . . 10,000 fr.

5° D'un clos de vigne avec maison et servitudes, au Clos Bonnet, commune de Saumur.

Mise à prix . . . 3,000 fr.

6° De 16 ares 50 centiares de terre, à la Gueule-du-Loup.

Mise à prix . . . 500 fr.

7° De 51 ares de terre et vigne, en Galmoises.

Mise à prix . . . 2,000 fr.

8° D'une maison, rue Duncan, occupée par M. Videgrain.

Loyer, 110 francs.

Mise à prix . . . 1,400 fr.

9° De 13 ares de vigne, à Bournan, commune de Bagnaux.

Mise à prix . . . 500 fr.

10° De 13 ares 75 centiares de vigne, au même lieu.

Mise à prix . . . 500 fr.

S'adresser, pour les renseignements, à M^e LEROUX, notaire à Saumur, et voir le *Courrier de Saumur* du 13 avril 1864.

(188) Signé : LABICHE.

DEMANDE D'EMPRUNT.

On demande à emprunter une somme importante, avec les plus amples garanties.

S'adresser au bureau du journal.

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

A VENDRE OU A LOUER,

Petit logement, écurie à deux chevaux, grande remise, vastes greniers, en construction neuve, avec jardin, place de la Gendarmerie. S'adresser audit notaire. (185)

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

A VENDRE

Une MAISON, avec vastes servitudes, place du Petit-Thouars, occupée par M. Charier, entrepreneur de messageries.

Une MAISON, rue du Petit-Pré. S'adresser audit notaire. (161)

Etude de M^e LEROUX, notaire à Saumur.

A VENDRE UNE MAISON

ET UN VASTE TERRAIN, Situés à Saumur, rue de la Petite-Bilange et place Saint-Nicolas, et contenant en superficie 1031 mètres 12 centimètres. S'adresser audit M^e LEROUX.

A VENDRE

LA SUPERFICIE DU TERRAIN de

LA MINOTERIE DE SAUMUR

Située à la Croix-Verte, route du Mans,

Ayant en surface 50 mètres de façade sur 50 mètres de profondeur. S'adresser à M. PRÊTRE, entrepreneur, sur les Ponts. (679)

MAISON A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine, Rue du Puits-Neuf, 22.

A VENDRE OU A LOUER

Pour la St-Jean prochaine, A des conditions très-avantageuses,

UNE MAISON

Située rue Bodin, n° 14, composée de 9 chambres bien décorées.

S'adresser, dans la maison, à M. Grosbois, vérificateur. (186)

BOUTEILLES

A VENDRE A prix réduits.

S'adresser à la verrerie de Saint-Hilaire-Saint-Florent. (602)

A VENDRE UNE JOLIE JUMENT,

Agée de 5 ans, Achetée au haras de Saumur, lors de la réduction de l'effectif. S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE OU A LOUER UNE ANESSE A LAIT

S'adresser à M. RENAULT-MÉCHINE, à Parnay. (194)

MAISON

A LOUER Pour la St-Jean prochaine,

Située rue Beaurepaire, appartenant à M. Gamichon.

S'adresser à M. REVEAU, agent de change, qui l'occupe. (195)

A LOUER

Pour la Saint-Jean 1864, UNE MAISON AVEC JARDIN,

Rue du Pavillon, Occupée par M. FREY.

S'adresser à M^{lle} TESSIÉ, rue de la Petite-Bilange, n° 10. (687)

CHANGEMENT DE DOMICILE.

Le CABINET D'AFFAIRES de M. CORMERY est transféré rue Verte, en face de M. Valère, jardinier, près du Champ-de-Foire. (190)

Maladie de la Vigne.

POUDRE ANTI-OÏDIQUE

De A. BAUDRIMONT et H. LE MAT.

Plus active que le soufre, n'exposant pas dans son emploi aux mêmes dangers, et revenant à moitié meilleur marché, elle agit par toutes les températures, fortifie la vigne et améliore la qualité du vin, auquel elle contribue à donner une saveur franche, pure et exempte de tout mauvais goût.

Les résultats en sont attestés par plus de 200 propriétaires de la Gironde, parmi lesquels S. Em. le cardinal-archevêque de Bordeaux.

Agents à Saumur, pour tout le département, MM. SALOMON et BENARD, rue Beaurepaire. (162)

LA VILLE DE SAUMUR,

Son Budget,

SES TRAVAUX, SES EMPRUNTS,

Par le D^r BINEAU,

Membre du Conseil municipal.

PRIX : 1 FRANC.

A Saumur, chez M. JAVAUD, libraire, et au bureau du journal.

Ancienne Maison BIÉMONT-MARQUIS.

Aug. CHAUDET,

SELLIER-CARROSSIER,

Successesseur de M. FRESLON,

Rue Royale, à Saumur.

Voitures en tous genres, articles de chasse, d'écurie, de voyage.

Achat et échange de voitures neuves et d'occasion.

LE VERT

de la Prairie Ponneau,

Près et par la gare des Marchandises du chemin de fer de Saumur,

SERA OUVERT LE 1^{er} MAI 1864.

Les personnes qui désirent mettre leurs chevaux au vert dans cette prairie, sont priées de s'adresser à M. CH. MILSONNEAU, négociant, rue Royale, à Saumur, et, sur la prairie, au garde.

Prix pour un mois : 50 francs, et 60 centimes pour le garde.

On paiera en entrant. (196)

BOURSE DE PARIS.

RENTES ET ACTIONS au comptant.	BOURSE DU 26 AVRIL.			BOURSE DU 27 AVRIL.		
	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour cent 1862	66 80	»	»	66 95	»	»
4 1/2 pour cent 1852	93 60	»	»	93 50	»	»
Obligations du Trésor	440	»	1 25	440	»	»
Banque de France	3100	»	»	3365	»	35
Crédit Foncier (estamp.)	1280	»	»	1270	»	10
Crédit Foncier, nouveau	1230	»	30	1230	»	»
Crédit Agricole	720	»	7 50	705	»	15
Crédit Industriel	786 25	1 25	»	795	8 75	»
Crédit Mobilier	1192 50	7 50	»	1230	37 50	»
Comptoir d'esc. de Paris	855	»	2 50	855	»	»
Orléans (estampillé)	887 50	1 25	»	890	2 50	»
Orléans, nouveau	800	»	»	800	»	»
Nord (actions anciennes)	975	2 50	»	975	»	»
Est	480	»	3 75	480	»	»
Paris-Lyon-Méditerranée	945	»	1 25	950	5	»
Lyon nouveau	887 50	»	7 50	887 50	»	»
Midi	670	2 50	»	675	5	»
Ouest	500	»	2 50	505	5	»
C ^e Parisienne du Gaz	1630	15	»	1630	»	»
Canal de Suez	462 50	»	2 50	465	2 50	»
Transatlantiques	542 50	»	2 50	555	12 50	»
Emprunt italien 5 0/0	68 95	»	40	69 10	15	»
Autrichiens	417 50	2 50	»	415	»	2 50
Sud-Autrich.-Lombards	560	5	»	555	»	5
Victor-Emmanuel	371 25	»	1 25	371 25	»	»
Russes	»	»	»	»	»	»
Romains	340	1 25	»	345	5	»
Crédit Mobilier Espagnol	655	8 75	»	675	20	»
Saragosse	572 50	5	2 50	575	2 50	»
Séville-Xérès-Séville	415	1 25	»	413 75	»	1 25
Portugais	315	»	5	317	2 50	»
OBLIGATIONS 3 p. 0/0, garanties par l'État, remboursables à 500 fr.						
Nord	303 75	»	»	305	»	»
Orléans	295	»	»	296 25	»	»
Paris-Lyon-Méditerranée	295	»	»	293 75	»	»
Ouest	292 50	»	»	292 50	»	»
Midi	293 75	»	»	292 50	»	»
Est	292 50	»	»	292 50	»	»

Saumur, P. GODET, imprimeur.

Vu pour la légalisation de la signature ci contre.
En mairie de Saumur, le

Certifié par l'imprimeur soussigné,